

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1241

présenté par
M. Berta

ARTICLE 2

Après l’alinéa 13, instaurer l’alinéa suivant :

« 8° D’instaurer une journée d’appel à la culture scientifique pour tous les jeunes de quinze à dix-huit ans et jusqu’à vingt ans pour les personnes en situation de handicap qui suivent un cursus lié aux métiers du vivant. Un décret en Conseil d’État fixe la liste des organismes et des personnes habilités à dispenser ces formations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation des jeunes aux méthodes et connaissances scientifiques trouvera son écho dans l’instauration de la Journée d’appel à la Culture Scientifique (JACS). Cette journée pourrait avoir lieu, par exemple, dans les universités, en lien avec les associations de culture scientifique, les chambres d’agriculture, les laboratoires de recherche etc. et dispensés par des chercheurs et des étudiants du supérieur.

L’objectif sera également d’encourager les carrières scientifiques, technologiques et industrielles liées aux métiers du vivant et tout particulièrement dans le domaine agricole.

Un décret en Conseil d’État fixera la liste des organismes et des personnes qui seront habilités à dispenser ces formations.